



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 14 décembre 2021				
Nom de l'école : École Trefflé-Gauthier	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE  <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 4 novembre 2021 Bilan : 13-05-2022	Nombre d'élèves : 162 élèves	Nom de la direction : Patrice Côté  Noms des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail : Roxanne Girard-Laprise
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :</b> Patrice Côté, Sara Potvin-Gilbert, Marie-Claude Boily et Roxanne Girard-Laprise				
<b>Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bienveillance.</li> <li>• Accomplissement et engagement.</li> </ul>				
Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du projet éducatif, plus précisément selon la mission : <i>un environnement sain et sécuritaire.</i>				
<b>Notre objectif annuel est le suivant :</b> Diminuer de 10 % les situations d'intimidation et de violence dans l'école.				
<b>Nos principaux moyens :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation d'un comité</li> <li>• Suivi des données d'intimidation en cours d'année.</li> <li>• Sensibiliser et informer l'équipe-école et la communauté.</li> </ul>				
<b>Quel est le mandat du comité ?</b>				
Établir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Maintenir et mettre en place les moyens pour le soutenir.				
<b>Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?</b>				
Libération des membres de l'équipe, concertation/discussion. Prise de connaissance de la documentation sur le sujet. Publication de nos objectifs et assurer la mise en place des moyens. Rétroaction et bilan.				

<p><b>Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?</b></p> <p>Mise sur pied d'un comité. Informer le personnel lors d'assemblées générales de l'évolution du dossier. Diffusion d'informations concernant le protocole. Réunions des services complémentaires.</p>		
<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	<b>Synthèse du portrait de situation</b>	<b>Bilan et notes</b>
<p>1. Une <b>analyse de la situation</b> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence;</p>	<p><b>A) Données déjà existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'encadrement (billets rouges lors d'offenses majeures).</li> <li>• Outil de compilation des actes de violence dans l'école.</li> </ul> <p><b>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement d'un outil maison pour les élèves afin d'établir un portrait sur le climat de l'école (questionnaire aux élèves de 6<sup>e</sup> en fin d'année)</li> <li>• Maintenir les rencontres des services complémentaires et poursuivre le suivi (tableau).</li> <li>• Rencontres du comité (1 rencontre initiale + 1 rencontre de suivi, au besoin + 1 rencontre bilan).</li> <li>• Impliquer davantage les enseignants dans l'analyse de notre situation.</li> <li>• Utiliser davantage Mozaïk-Portail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passation d'un questionnaire Forms sur le bien-être à l'école aux élèves de la 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année (chariot + portable nécessaire pour les enfants).</li> <li>• Maintenir les rencontres des tables de services complémentaires.</li> <li>• Utiliser davantage Mozaïk-portail.</li> </ul>
	<p><b><u>Nos enjeux prioritaires :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enseignement des comportements attendus à l'école.</li> <li>2. Soutenir et accompagner le personnel des classes d'adaptation scolaire dans l'implantation d'ateliers de prévention.</li> </ol>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gang de choix.</li> <li>• Conseil de coopération.</li> <li>• Code de vie virtuel</li> <li>• Ateliers sur la gestion des émotions et sur les habiletés sociales.</li> <li>• Cantine étudiante.</li> <li>• Récréations animées avec élèves bénévoles.</li> <li>• Récompenses des élèves bénévoles (élèves médiateurs).</li> <li>• Diverses activités animées par le personnel afin de développer les habiletés sociales.</li> <li>• Éducation à la sexualité.</li> <li>• Parascolaire.</li> <li>• Affichage de sensibilisation.</li> <li>• Activités sur la cyberappréciation et la cyberintimidation (comportements et code de vie à adopter sur les réseaux sociaux).</li> <li>• Techniques d'impact en classe selon les besoins.</li> <li>• Billets coup de cœur remis aux élèves qui adoptent de bons comportements ou qui se dépassent.</li> <li>• Explications uniformes des règles de conduite des comportements attendus et du système d'encadrement.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	Ajouter Moozoom
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier les activités thématiques (semaine de la bienveillance, persévérance scolaire, etc.).</li> <li>• Sensibiliser l'ensemble des élèves et du personnel aux différences EHDAA.</li> <li>• Développer des activités communes entre élèves du régulier et HDAA.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait et à poursuivre.</li> <li>• Éventuellement, Moozoom pourrait être passé dans le budget bien-être.</li> </ul>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès partagé aux enseignants pour qu'ils puissent faire les ateliers de façon autonome.</li> </ul>
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aborder la notion d'anxiété de performance, versus l'intimidation.</li> <li>Mise en place du programme POP avec Le Transit.</li> <li>Promouvoir les services du Centre d'intervention familiale Le Transit aux parents.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	Fait et à poursuivre pour l'an prochain.
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>					
3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres de parents.</li> <li>Signature des règles de vie dans l'agenda et du code de vie virtuel.</li> <li>Soutien aux parents.</li> <li>Feuille de route (suivi).</li> <li>Arrimage primaire/secondaire.</li> <li>Page Facebook de l'école pour publiciser les bons coups et sensibiliser les parents.</li> <li>Fournir aux parents le plan de lutte et la position de l'école face à l'intimidation et la violence.</li> <li>Communication TEAMS avec les parents (ou autres applications).</li> <li>Production d'un bilan annuel présenté au CE.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est fait</li> </ul>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
	<i>Pratiques à renforcer</i>				
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les services de l'organisme Le Transit aux parents.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est fait. À déplacer pour l'an prochain dans pratique déjà en place.</li> </ul>
4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dénonciation verbale.</li> <li>Boîte confidentielle de dénonciation.</li> <li>Conseil de coopération.</li> <li>Formulaire de plainte et de dénonciation.</li> <li>Plan d'action à diffuser.</li> <li>Promouvoir la boîte confidentielle de dénonciation.</li> <li>Ligne de communication directe avec la T.E.S. via TEAMS. (clavardage)</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>		Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À prévoir</i>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'encadrement, incluant les billets rouges et la suspension.</li> <li>• Appels aux parents.</li> <li>• Suivi personnalisé des élèves impliqués.</li> <li>• Médiation, rencontres et/ou temps de réflexion.</li> <li>• Table des services à l'élève.</li> <li>• Comptabilisation des événements d'intimidation et de violence.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec le service d'adaptation scolaire pour arrimer les pratiques en début d'année.</li> </ul>	_____	_____	Poursuivre l'an prochain
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>					
6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux désignés pour le dépôt de l'information et des rencontres.</li> <li>• Dossiers dans un endroit désigné.</li> <li>• Appel des élèves de façon discrète.</li> <li>• Techniques d'intervention pour sécuriser le jeune dans sa dénonciation.</li> <li>• Rassurer les élèves sur la confidentialité lors de la dénonciation (tournée de classe).</li> <li>• Ligne de communication directe avec la T.E.S. via TEAMS. (clavardage)</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l' <b>auteur</b> d'un tel acte;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre(s) avec un intervenant du milieu (TES, psychoéducateur, psychologue et stagiaires dans ces domaines selon les besoins).</li> <li>• Communication obligatoire et rencontre(s) au besoin avec les parents.</li> <li>• Référence(s) à des ressources internes ou externes au besoin (L'Ancre, CLSC, organismes communautaires et partenaires locaux).</li> <li>• Signalement à la protection de la jeunesse au besoin.</li> <li>• Intervention(s) avec le policier communautaire au besoin (avertissement, renvoi, mesures judiciaires ou extrajudiciaires).</li> <li>• Rencontre(s) avec les victimes et agresseurs dans la semaine suivant l'acte de violence.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>	_____			
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un <b>protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b></i>					
8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Billets rouges.</li> <li>• Sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension, interne ou externe.</li> <li>• Rencontre avec des policiers communautaires au besoin.</li> <li>• Possibilité de dépôt d'une plainte policière.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que le personnel comprenne la démarche de sanctions.</li> <li>• Faire des rappels.</li> <li>• Arrimer les pratiques avec le service d'adaptation scolaire.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	À poursuivre, faire des rappels aux enseignants et aux enfants.
	<i>À prévoir</i>		_____	_____	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication(s) avec les parents.</li> <li>• Rencontre(s) avec les intervenants et partenaires.</li> <li>• Communication(s) entre les intervenants et les parents.</li> <li>• Rencontre avec l'agresseur et la victime dans la semaine suivant l'évènement.</li> <li>• Signalement au protecteur de l'élève pour les cas extrêmes.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	
10. Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</b> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination pour les travaux d'une équipe pour lutter contre la violence et l'intimidation.</li> <li>• Appui à tout regroupement d'élèves qui souhaitent réaliser des travaux ou activités pertinents contre l'intimidation et la violence.</li> <li>• Informer tout le personnel de l'école des règles de conduite, des mesures de prévention et de la procédure en cas de plainte et d'intimidation et de violence.</li> <li>• Promouvoir le plan de lutte par le biais du site Internet de l'école et par courriel.</li> <li>• Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement.</li> <li>• Communiquer le bilan annuel.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	
11. Il doit également prévoir <b>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui</b>	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents.</li> <li>• Sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, voir même un changement d'école s'il y a récidive (article 96.27 LIP)</li> <li>• Mesures d'accompagnement et/ou de réparation lors de la réintégration.</li> <li>• Suggestion aux parents de déposer une plainte policière à la sûreté municipale.</li> <li>• Désignation d'une personne responsable du plan de lutte.</li> <li>• Ententes avec les policiers et le CLSC et autres organismes.</li> </ul>	Juin 2022	Juin 2022	



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
<b><u>est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u></b> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un rapport sommaire à la direction générale du Centre de services scolaire d'une plainte relative à l'intimidation (cas majeur) et communiquer un bilan des résultats de notre plan de lutte.</li> </ul>			
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____	
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	